

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de présents : 43
absent : 1
excusés : 5

REÇU A LA PRÉFECTURE
27 OCT. 2014

Point 7 Approbation de la Décision Modificative N°1 de l'exercice 2014.

Présents :

Sous la présidence de M. le Maire Gilbert MEYER, Melle, Mmes et MM. les Adjoints HEMEDINGER Yves, GANTER Claudine, JAEGY Matthieu, WEISS Jean-Jacques, CHELKOVA Marianne, UHLRICH-MALLET Odile, FRIEH René, DREYFUSS Jacques, BRUGGER Maurice, DENEUVILLE Karen, HANAUER Serge, HOUPIN Roseline, Mmes et MM. les Conseillers municipaux BARDOTTO-GOMEZ Stéphanie, BECHLER Jean-Pierre, BENNAGHMOUCH Saloua, BRANDALISE Nejla, BURGER Bertrand, CLOR Cédric, DENECHAUD Tristan, DENZER-FIGUE Laurent, DOLLE Corinne, ERHARD Béatrice, GRUNENWALD Dominique, HAMDAN Mohammad, HILBERT Frédéric, HOFF Dominique, HUTSCHKA Catherine, KLINKERT Brigitte, LATHOUD Marie, LEUZY Philippe, MEISTERMANN Christian, PELLETIER Manurêva, REMOND Robert, Gérard RENIS, SANCHEZ Caroline, SCHOENENBERGER Catherine, STRIEBIG-THEVENIN Cécile, VALENTIN Victorine, WAEHREN Guy, WOLFS-MURRISCH Céline, YILDIZ Yavuz, ZINCK Dominique.

Ont donné procuration :

Mme Cécile SIFFERT qui donne procuration à Mme HOUPIN, M. Jean-Paul SISSLER qui donne procuration à M. HANAUER, Mme Christiane CHARLUTEAU qui donne procuration à M. WEISS, Mme Margot DE CARVALHO qui donne procuration à M. RENIS et M. Julien ERNST qui donne procuration à Mme VALENTIN.

Absent non excusé :

M. Pierre OUADI.

Nombre de voix pour : 38
contre : 8
abstentions : 2

Secrétaire de séance : Melle Karen DENEUVILLE
Transmission à la Préfecture : 24 octobre 2014

DECISION MODIFICATIVE N°1-2014

Point n°

Rapport de présentation



Table des matières

PRESENTATION GENERALE	3
BUDGET PRINCIPAL	4
I. La section de fonctionnement.....	4
A. Les recettes réelles de fonctionnement.....	4
1. Chapitre 002 - Résultat de fonctionnement reporté.....	4
2. Chapitre 70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	4
3. Chapitre 73 - Impôts et taxes	4
4. Chapitre 74 - Dotations, subventions et participations	5
5. Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante.....	5
6. Chapitre 77 - Produits exceptionnels	5
B. Les dépenses réelles de fonctionnement.....	5
1. Chapitre 011 - Charges à caractère général	6
2. Chapitre 012 - Charges de personnel	7
3. Chapitre 014 - Atténuations de produits.....	7
4. Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante	8
5. Chapitre 67 - Charges exceptionnelles	8
II. LA SECTION D'INVESTISSEMENT.....	9
A. Les recettes réelles d'investissement	9
1. Chapitre 024 - Produits des cessions.....	9
2. Chapitre 13 - Subventions d'investissement	9
3. Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées.....	10
B. Les dépenses réelles d'investissement	10
1. Les dépenses d'équipement.....	10
2. Les dépenses financières	12
Les budgets annexes	12
I. Festival de Jazz.....	12

PRESENTATION GENERALE

La décision modificative n° 1 de l'exercice 2014 a vocation à ajuster les inscriptions budgétaires du budget primitif, pour tenir compte de la consommation finale effective des crédits, mais aussi des nouveaux engagements de l'équipe majoritaire.

Ces ajustements se traduisent à la fois par des augmentations, des diminutions de crédits, des transferts de crédits entre chapitres, ainsi que des virements d'article à article à l'intérieur du même chapitre.

Les corrections apportées aux inscriptions initiales portent sur le budget principal et le budget annexe Festival de Jazz.

Pour le seul budget principal, la section de fonctionnement s'équilibre à **- 583 000 €** (voir page 5 en recettes) (opérations réelles : **+ 2 787 500 €** (voir page 6 en dépenses) et opérations d'ordre : **- 3 370 500 €**) et la section d'investissement à **- 10 646 000 €** (opérations réelles : **- 14 176 000 €** et opérations d'ordre : **+ 3 530 000 €**).

A noter que pour une meilleure compréhension et dans l'optique d'accroître la lisibilité de la présente décision modificative, le présent rapport s'attachera à décrire uniquement les opérations réelles, ainsi que les variations à la hausse ou à la baisse des différents chapitres budgétaires.

Il est rappelé que les opérations d'ordre correspondent à des opérations comptables, qui ne se traduisent pas par une entrée ou une sortie d'argent et sont sans incidence sur l'équilibre budgétaire.

BUDGET PRINCIPAL

I. La section de fonctionnement

Elle s'établit à **2 787 500 €** en dépenses et à **-583 000 €** en recettes pour les seules opérations réelles.

A. Les recettes réelles de fonctionnement

Elles sont en recul de **0,6 %** par rapport aux crédits inscrits lors du budget primitif. Cette évolution résulte principalement de l'impact de la baisse des dotations de l'Etat aux collectivités locales de 1,5 milliard d'euros, d'un ajustement de la fiscalité transférée, ainsi que des droits de mutations.

Libellés	B.P. 2014	DM n° 1 - 2014	B.P. + D.M. n° 1	Evol. D.M. n°1 / B.P.
002 RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	7 680 000	53 000	7 733 000	0,69%
013 ATTENUATIONS DE CHARGES	1 802 000	0	1 802 000	0,00%
70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIV.	10 430 000	-202 000	10 228 000	-1,94%
73 IMPOTS ET TAXES	51 549 000	-362 000	51 187 000	-0,70%
74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	20 570 000	-220 000	20 350 000	-1,07%
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	2 863 000	8 000	2 871 000	0,28%
76 PRODUITS FINANCIERS	1 253 000	0	1 253 000	0,00%
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	253 000	140 000	393 000	55,34%
Total général	96 400 000	-583 000	95 817 000	-0,60%

1. Chapitre 002 - Résultat de fonctionnement reporté

Le résultat de fonctionnement reporté est abondé de **53 000 €**, afin de tenir compte du résultat constaté lors de la clôture définitive des comptes de l'exercice 2013. Au moment du vote du budget primitif 2014, il avait été estimé à **7 680 000 €**. Le total est donc de **7 733 000 €**.

2. Chapitre 70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses

Ce chapitre est en retrait de **202 000 €** par rapport aux crédits inscrits au budget primitif 2014.

Cette diminution découle en particulier de l'ajustement de **310 000 €** opéré sur les droits de stationnement du parking Saint-Josse, pour aligner les crédits au niveau effectif de la recette. Cette baisse est atténuée en partie par l'inscription d'un crédit supplémentaire de **110 000 €** au titre des parkings Mairie et Rapp. Le différentiel est donc de **200 000 €**.

3. Chapitre 73 - Impôts et taxes

La diminution de **362 000 €** que l'on relève sur ce chapitre découle :

- de la réduction de la Dotation de Solidarité Communautaire de **200 000 €** en raison notamment de la prise en compte des travaux d'économie d'énergie ;
- d'un abaissement de la taxe additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de publicité foncière pour **200 000 €**, pour tenir compte du marché immobilier qui est resté atone.

Elle est en partie atténuée par une majoration de **38 000 €** de l'attribution de compensation versée par la C.A.C. qui tient notamment compte :

- du coût de l'installation par la C.A.C. de conteneurs enterrés destinés à la collecte sélective pour un montant de **475 000 €**, qui est défalqué de l'attribution de compensation. Il est précisé que conformément à la délibération du 30 juin 2014, ce montant a été restitué à la Ville par la C.A.C. sous la forme d'un fonds de concours versé au titre de la construction du parking Saint-Josse ;
- de la rétrocession, à compter de l'exercice 2014, des charges de transport, qui depuis le transfert de la compétence lors de la création de la C.A.C. en 2003, étaient déduites de l'attribution de compensation pour **260 000 €** ;
- d'un complément de **253 000 €** correspondant au reversement du produit encaissé par la C.A.C. au titre de la Cotisation Foncière des Entreprises, suite à l'assujettissement des parcs de stationnement de la Ville de Colmar.

4. Chapitre 74 - Dotations, subventions et participations

La contraction des dotations de l'Etat aux collectivités locales de 1,5 milliard a eu des répercussions plus fortes sur les recettes attendues, que celles qui avaient été envisagées lors de l'élaboration du budget primitif 2014. Ce poste accuse une diminution de **220 000 €**. La diminution totale est donc de **670 000 €** pour 2014.

5. Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante

Ce chapitre est revalorisé de **8 000 €**. Il enregistre notamment une recette complémentaire au titre de la participation aux tickets restaurant des agents de la Ville de Colmar de **15 000 €**, qui correspond à 50 % de la dépense supplémentaire, mais aussi un ajustement à la baisse des revenus des locations de salles de **7 000 €**, pour tenir compte du réalisé du 1^{er} semestre 2014.

6. Chapitre 77 - Produits exceptionnels

Ce chapitre est abondé de **140 000 €** correspondant principalement aux indemnités perçues au titre de divers sinistres (pollution de la nappe phréatique par la société KERMEL, école maternelle Géraniums, Comédie de l'Est ...).

B. Les dépenses réelles de fonctionnement

Par rapport aux crédits inscrits au budget primitif 2014, elles affichent une croissance de **3,58 %**. Il convient de relever que cette évolution découle en grande partie de l'inscription de crédits non répétitifs pour un montant de **1 238 400 €**, mais aussi des nouveaux engagements de l'équipe majoritaire pour **158 100 €**. Abstraction faite de ces crédits, les dépenses réelles de fonctionnement enregistrent une progression de **1,99 %**.

Les dépenses réelles de fonctionnement se ventilent comme suit :

Libellés	BP 2014	DM n° 1 - 2014	B.P. + D.M. n° 1	Evol. D.M. n°1 / B.P.
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	17 385 000	785 000	18 170 000	4,52%
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	47 034 000	688 000	47 722 000	1,46%
014 ATTENUATIONS DE PRODUITS	121 000	179 500	300 500	148,35%
022 DEPENSES IMPREVUES	25 000	0	25 000	0,00%
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	10 565 000	508 000	11 073 000	4,81%
66 CHARGES FINANCIERES	2 271 000	0	2 271 000	0,00%
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	459 000	627 000	1 086 000	136,60%
Total général	77 860 000	2 787 500	80 647 500	3,58%

1. Chapitre 011 - Charges à caractère général

Elles progressent globalement de **785 000 €**. Cette évolution découle pour l'essentiel, de l'augmentation des postes suivants :

- l'énergie-électricité pour **79 100 €**. Cet ajustement est opéré sur la base du réalisé 2013, dont principalement **71 500 €** pour les écoles primaires et maternelles ;
- le chauffage principalement pour les écoles primaires et maternelles à hauteur de **63 500 €**. Cette évolution se fonde sur les dépenses réalisées au cours du 1^{er} semestre 2014, mais aussi sur la prise en compte de l'ouverture les mercredis matin, suite à la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires ;
- les fournitures d'entretien pour **32 200 €** dont notamment **16 000 €** pour les écoles primaires et maternelles ;
- les fournitures scolaires pour **33 100 €**. Cette augmentation découle essentiellement de la revalorisation de **3 %** de l'enveloppe allouée aux écoles et de l'ouverture de nouvelles classes bilingues lors de la rentrée scolaire 2014 ;
- les autres matières et fournitures pour un montant de **45 400 €**, à destination essentiellement des espaces verts (**27 600 €**), du parc auto (**9 000 €**) et du service jeunesse et sports (**8 000 €**) ;
- l'opération de lutte contre les corvidés à hauteur de **30 000 €** ;
- l'entretien des bâtiments pour **52 700 €**, dont **50 400 €** en lien avec le sinistre de dégâts des eaux survenu à la Comédie de l'Est. A noter que ce sinistre sera remboursé par l'assureur ;
- les frais de nettoyage des locaux pour **56 300 €** dont, entre autres :
 - ✓ **32 300 €** pour le service enseignement suite à l'externalisation du nettoyage des écoles pour cinq nouveaux sites et le passage de 4 à 5 jours de prestations suite à la réforme des rythmes scolaires ;
 - ✓ **19 000 €** pour les bibliothèques ;
- les autres services extérieurs **93 800 €** dont entre autres :
 - ✓ **29 000 €** de dotation complémentaire pour les aides au permis de conduire ;
 - ✓ **28 900 €** pour le service propreté suite à l'augmentation des dépôts d'ordures sauvages et une hausse de la fréquentation des nomades ;
 - ✓ **13 000 €** au titre du Ciné-pass ;

- la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) pour **253 000 €** due au titre des parkings aménagés (Mairie, Rapp, Mairie, Lacarre et Saint-Josse), avec un rattrapage des exercices 2011 à 2013. Cette contribution fiscale sera compensée par une dotation de la C.A.C.

2. Chapitre 012 - Charges de personnel

Les charges de personnel sont revalorisées de **688 000 €**. Cette augmentation découle principalement de charges non connues lors de l'élaboration du budget primitif 2014 et de charges non répétitives qui sont généralement inscrites lors d'une décision modificative.

Plusieurs mesures prises par le législateur sont à prendre en compte, à savoir :

- la revalorisation indiciaire avec effet du 1er février 2014, au bénéfice des échelles de catégorie C et de certains grades de catégorie B, assortie d'un impact sur les durées d'avancement, pour un coût complémentaire à celui déjà inscrit au budget primitif 2014, évalué à **320 000 €** ;
- l'augmentation plus forte que prévue lors du budget primitif 2014 des taux de cotisations retraite (CNRACL) et vieillesse (URSSAF) pour **39 000 €** ;
- la suppression de la journée de carence pour **42 000 €**.

Le total (**401 000 €**) représente **58,28 %** de l'augmentation.

Par ailleurs, suite à la régularisation du versement de la Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat (GIPA) au titre de l'exercice 2013 pour 103 agents de la Ville et l'augmentation du nombre de bénéficiaires au titre de la GIPA 2014, il convient d'inscrire un crédit complémentaire de **192 000 €**.

L'extension de l'octroi de la NBI accueil aux agents de la catégorie C, de la filière culturelle du service des bibliothèques et du CCAS, nécessite une dotation supplémentaire de **17 000 €**.

En outre, une enveloppe supplémentaire de **30 000 €** est nécessaire pour les tickets restaurant en raison d'une augmentation du nombre de bénéficiaires (contrats aidés).

Enfin, il convient d'inscrire un crédit de **48 000 €** au titre des indemnités des élections municipales et européennes pour 2014. S'agissant d'une charge non répétitive, ce crédit n'avait volontairement pas été inscrit lors du budget primitif 2014, afin de faciliter la comparaison avec le budget primitif 2013.

3. Chapitre 014 - Atténuations de produits

Une atténuation supplémentaire de **83 300 €** est à prévoir au titre du Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC). Il est rappelé que le FPIC constitue un outil de péréquation horizontale et a vocation à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes, pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées. Le prélèvement calculé au niveau de l'ensemble intercommunal est réparti entre l'EPCI et ses communes membres.

Par ailleurs, il convient d'inscrire **75 200 €** correspondant à une diminution de recettes supplémentaire au titre des dégrèvements obtenus de l'administration fiscale par les contribuables en matière de taxe d'habitation sur les logements vacants, suite à des impositions erronées liées à l'appréciation de la carence.

Une enveloppe de **21 000 €** est à inscrire au titre des dégrèvements accordés au titre de la taxe communale additionnelle aux droits d'enregistrement.

4. Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante

Ce chapitre est réajusté de **508 000 €**, soit une évolution de **4,81 %**.

Plusieurs facteurs expliquent principalement cette augmentation :

- un abondement de **367 000 €** pour solder une créance devenue définitivement irrécouvrable. Suite à la cession de l'immeuble sis 14, rue Berthe Molly (Espace Bel Age) à Pôle Habitat Centre Alsace, il est nécessaire d'apurer la créance figurant encore dans nos livres. Cette créance correspond aux avances faites à la Ville de Colmar à Pôle Habitat Centre Alsace pour couvrir les déficits d'exploitation. Il est précisé que le prix de cession de l'immeuble a été déterminé en tenant compte de cette créance ;
- l'ajustement de certaines subventions, en particulier :
 - ✓ pour la manifestation « Colmar fête le printemps » (**+ 26 000 €**)
 - ✓ à destination du secteur sportif (**+ 69 000 €**), dont **40 000 €** au titre de l'aide à la vie associative. Il s'agit notamment de la majoration de **25 %** des aides accordées aux jeunes licenciés et de l'encadrement, dans le cadre des nouveaux engagements de l'Equipe Majoritaire.

5. Chapitre 67 - Charges exceptionnelles

Elles augmentent globalement de **627 000 €**.

La ligne budgétaire « autres charges exceptionnelles » retrace notamment le reversement à l'Etat d'un montant de **575 670,25 €**, suite au jugement de la Cour Administrative d'Appel qui est intervenu le 12 juin 2014. Cette somme correspond à l'indemnité que la Ville a encaissée au titre de la régie de recettes des amendes de police, qui avait été accordée par le Tribunal administratif de Strasbourg. Le solde correspond principalement à des annulations de titres sur exercices antérieurs.

II. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Hors opérations d'ordre, elle s'élevé en dépenses à **- 14 176 000 €** et en recettes à **- 10 805 500 €**.

A. Les recettes réelles d'investissement

Hors excédents de fonctionnement capitalisés et recettes liées à la gestion active de la dette qui sont neutralisées par des dépenses d'un montant identique, elles se ventilent comme suit :

Chap	Intitulés	B.P. 2014 + Reports	D.M. n° 1 - 2014	B.P. + D.M. n°1 - 2014	Evol. DM n°1 /BP + reports
024	Produits des cessions d'immobilisations	5 060 000	-1 285 000	3 775 000	-25,40%
10	Dotations, fonds divers et réserves	7 050 000	0	7 050 000	0,00%
13	Subventions d'investissement	18 981 000	-4 822 000	14 159 000	-25,40%
16	Emprunts et dettes assimilées	30 312 000	-4 698 500	25 613 500	-15,50%
21	Immobilisations corporelles	340 000	0	340 000	0,00%
26	Participations et créances rattachées à des participations	580 000	0	580 000	0,00%
27	Autres immobilisations financières	1 242 000	0	1 242 000	0,00%
45	Opérations pour compte de tiers	460 000	0	460 000	0,00%
	Total	64 025 000	-10 805 500	53 219 500	-16,88%

1. Chapitre 024 - Produits des cessions

Elles sont revues à la baisse en raison de cessions d'immobilisations qui ne pourront être réalisées en 2014 pour un montant de **1 285 000 €**. Il s'agit notamment des cessions de terrains rue d'Amsterdam pour **900 000 €** et avenue de la Foire aux vins pour **385 000 €**.

2. Chapitre 13 - Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement sont en retrait de **4 822 000 €**.

Cette diminution est notamment consécutive :

- au dispositif d'étalement sur 15 ans des subventions d'un montant supérieur à **200 000 €** versées par le Conseil Général, pour les opérations inscrites dans les Contrats de Territoire de Vie pour une somme de **565 000 €**. Parmi les opérations subventionnées, on peut citer la création du site de restauration scolaire rue Billing pour **335 000 €** et les travaux d'aménagement au parc des expositions pour **230 000 €** ;
- à des opérations décalées dans le temps pour un montant de **4 400 000 €**. Cette baisse est en lien avec la réduction parallèle des crédits en dépenses. Sont notamment concernés le musée Unterlinden pour **3 830 000 €** reportés en 2015 et l'atelier de Formation aux Arts Plastiques pour **570 000 €**.

Par ailleurs, ce chapitre enregistre également une inscription complémentaire pour les amendes de police à hauteur de **280 000 €**, dont le total 2014 est de **1 280 000 €**. Au compte administratif 2013, le montant était de **1 009 613 €**.

3. Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées

Le volume d'emprunt est abaissé de **4 698 500 €** pour équilibrer la décision modificative n° 1, ce qui porte le volume de l'exercice à **25 611 500 €** (*14 160 000 € en reports + 11 451 500 € de crédits 2014*). Il est ajouté que le montant «report » est indicatif.

B. Les dépenses réelles d'investissement

Hors dépenses liées à la gestion active de la dette neutralisées par des recettes d'un montant identique, ainsi que du déficit d'investissement reporté, les dépenses réelles se ventilent comme suit :

Intitulés	B.P. 2014 + Reports	D.M. n° 1 - 2014	B.P. + D.M. n°1 - 2014	Evol. DM n°1 /BP + reports
Dépenses d'équipement	62 921 710	-13 763 400	49 158 310	-21,87%
Dépenses financières	7 645 000	-412 600	7 232 400	-5,40%
Dépenses imprévues	200 000	0	200 000	0,00%
Opérations pour le compte de tiers	318 290	0	318 290	0,00%
Total	71 085 000	-14 176 000	56 909 000	-19,94%

1. Les dépenses d'équipement

Elles sont globalement en retrait de **13 763 400 €** pour tenir compte de l'état d'avancement effectif des travaux.

Elles se ventilent comme suit :

- Immobilisations incorporelles **- 370 000 €**
- Subventions d'équipement **+ 537 000 €**
- Immobilisations corporelles **+ 92 000 €**
- Immobilisations en cours **- 5 000 €**
- Opérations individualisées **- 14 017 400 €**

a) Les immobilisations incorporelles

Les crédits sont revus à la baisse de **370 000 €** en raison essentiellement de consultations de marchés de maîtrise d'œuvre plus favorables pour un montant de près de **209 000 €**, et à des études différées, notamment pour la restructuration du parc et ateliers municipaux (**- 130 000 €**).

b) Les subventions d'équipement

Les subventions d'équipement sont réévaluées de **537 000 €**. Ce montant comprend le versement d'une subvention de **336 100 €** à Pôle Habitat Centre Alsace dans le cadre de la rénovation urbaine et de l'inscription d'une dotation de **150 000 €** au titre de l'aide par la Ville pour l'acquisition des tablettes numériques.

c) Immobilisations corporelles

Elles affichent globalement une progression de **92 000 €**. Celle-ci résulte notamment de la réfection de la cour de l'I.M.P. des Catherinettes, suite aux travaux d'extension du musée Unterlinden.

d) Immobilisations en cours

Elles enregistrent une économie de **5 000 €** réalisée sur les travaux de restauration de la maison Pfister qui ont été achevés.

e) Opérations d'investissement individualisées

Elles sont en retrait de **14 017 400 €**, dont principalement :

- **Musée Unterlinden – 6 500 000 €**
Les crédits de paiement sont diminués de **6 500 000 €** afin de tenir compte de l'état d'avancement des travaux.
- **Unterlinden - aménagements extérieurs – 1 000 000 €**
L'ajustement du calendrier du chantier Unterlinden nécessite également de décaler les crédits inscrits au titre des aménagements extérieurs.
- **Accessibilité aux bâtiments communaux – 4 000 000 €**
Suite au report du délai d'application des travaux d'accessibilité de 2015 à 2018 par l'Etat, le programme de mise en accessibilité est décalé dans le temps.
- **Aménagement de locaux pour l'Atelier de Formation aux Arts Plastiques – 1 270 000 €**
Il est proposé de différer un crédit de **1 270 000 €** sur cette opération dans l'attente des examens techniques complémentaires.
- **Plan paysager à la Montagne Verte – 450 000 €**
Dans l'attente de la définition des contours du projet, un crédit de **450 000 €** est différé et sera réinscrit en 2015.
- **Requalification du secteur Luxembourg – 300 000 €**
Les travaux sont différés sur plusieurs exercices ultérieurs.
- **Gymnase Grillenbreit – 250 000 €**
Compte tenu de l'état d'avancement et de l'ajustement du programme, les crédits de paiement pour un montant de 250 000 € sont reportés en 2015.
- **Eco quartier Amsterdam – 100 000 €**
Cette baisse résulte d'une économie réalisée lors de l'attribution des marchés.
- **Parc de stationnement St Josse – 99 000 €**
La construction étant achevée, les économies réalisées permettent de réduire les crédits inscrits lors du budget primitif de **99 000 €**.
- **Plan local d'urbanisme – 20 000 €**
Sur les crédits de paiement de **55 000 €** inscrit lors du budget primitif, **20 000 €** sont reportés en 2015.
- **Restructuration de la place Rapp – 30 000 €**
L'opération étant terminée, il s'agit d'annuler le reliquat de crédits.

2. Les dépenses financières

Elles sont en retrait de **412 600 €**.

Cette diminution résulte principalement de la suppression de la créance de **450 000 €** inscrite lors du BP 2014, pour constater le paiement différé dans le cadre la vente d'un terrain rue d'Amsterdam. Cette créance n'a plus lieu d'être puisque la cession ne sera pas réalisée.

Par ailleurs, une dotation complémentaire de **34 000 €** est inscrite au titre des restitutions de la participation pour non réalisation d'aires de stationnement.

Les budgets annexes

I. Festival de Jazz

Il s'agit d'autoriser un rééquilibrage des crédits entre la rémunération des intermittents du spectacle imputée au chapitre 011 (**+ 23 000 €**), et les cachets versés aux artistes imputés au chapitre 012 (**- 23 000 €**).

-O-O-O-O-

Vous trouverez, en annexe, un tableau récapitulatif toutes les écritures réelles auxquelles ont été ajoutées toutes les écritures d'ordre, de sorte de donner une vision d'ensemble.

En conséquence, il est demandé de bien vouloir accepter le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances élargie du 6 octobre 2014,

Vu l'avis des Commissions Réunies,

Après avoir délibéré,

ARRETE

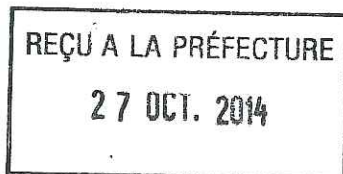
La Décision Modificative n° 1 pour l'exercice 2014 au montant en équilibre :

Budget principal Ville	-11 229 000 €
Section d'investissement	-10 646 000 €
Section de fonctionnement	-583 000 €

Budget annexe Festival de Jazz	0 €
Section d'investissement	0 €
Section de fonctionnement	0 €

FIXE

la durée d'amortissement pour les plantations à 20 ans



Le Maire,



Pour ampliation conforme
Colmar, le 23 OCT. 2014

Secrétaire adjoint du Conseil municipal

ADOPTÉ

Vue synoptique

Libellés	Budget primitif			Total budget primitif	Décision modificative n°1		Total décision modificative n°1	Total budget primitif + décision modificative n°1
	Ecritures réelles	Reports	Ecritures d'ordre		Ecritures réelles	Ecritures d'ordre		
Budget principal	169 309 000 €	7 323 000 €	21 090 000 €	197 722 000 €	-11 388 500 €	159 500 €	-11 229 000 €	186 493 000 €
Fonctionnement	77 860 000 €	0 €	19 740 000 €	97 600 000 €	2 787 500 €	-3 370 500 €	-583 000 €	97 017 000 €
Investissement	91 449 000 € (1)	7 323 000 €	1 350 000 €	100 122 000 €	-14 176 000 €	3 530 000 €	-10 646 000 €	89 476 000 €
Budget annexe Festival du Film	180 600 €	0 €	0 €	180 600 €	0 €	0 €	0 €	180 600 €
Fonctionnement	180 600 €	0 €	0 €	180 600 €	0 €	0 €	0 €	180 600 €
Investissement	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Budget annexe Festival de Jazz	104 800 €	0 €	0 €	104 800 €	0 €	0 €	0 €	104 800 €
Fonctionnement	104 800 €	0 €	0 €	104 800 €	0 €	0 €	0 €	104 800 €
Investissement	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Budget annexe Balon du Livre - Espace Malraux	291 600 €	0 €	5 900 €	297 500 €	0 €	0 €	0 €	297 500 €
Fonctionnement	284 700 €	0 €	5 900 €	290 600 €	0 €	0 €	0 €	290 600 €
Investissement	6 900 €	0 €	0 €	6 900 €	0 €	0 €	0 €	6 900 €
Consolidation	169 886 000 €	7 323 000 €	21 095 900 €	198 304 900 €	-11 388 500 €	159 500 €	-11 229 000 €	187 075 900 €
Fonctionnement	78 430 100 €	0 €	19 745 900 €	98 176 000 €	2 787 500 €	-3 370 500 €	-583 000 €	97 593 000 €
Investissement	91 455 900 €	7 323 000 €	1 350 000 €	100 128 900 €	-14 176 000 €	3 530 000 €	-10 646 000 €	89 482 900 €

(1) 63 762 000 € hors opérations liées à la gestion active de la dette et résultat d'investissement reporté
 + 10 300 000 € pour les opérations liées à la gestion active de la dette
 + 17 387 000 € de résultat d'investissement reporté